

Gestion des risques – module 1

Outil de pilotage dans un organisme

23 mai 2019 (Lausanne, journée entière)

- Connaître et mettre en œuvre les principes de la gestion des risques
- Répondre aux exigences réglementaires relatives à l'évaluation des risques
- Acquérir une démarche rigoureuse afin de protéger les actifs de l'organisme
- Mettre en évidence, par l'intermédiaire de cas pratiques, des conseils à valeur ajoutée pour les personnes cadres et les indépendants.

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Cette formation s'adresse à toute personne soucieuse des risques liés à l'exercice de leur activité, avec des responsabilités vis-à-vis des clients internes ou externes à leur organisme. Elle s'adresse notamment aux responsables d'entreprise et cadres concernés par l'intégration de l'appréciation et le contrôle des risques dans le management de leur activité.

Contexte et problématique

L'appréciation des risques d'un organisme n'est pas simple à mettre en œuvre. Nous devons faire face à une variété de risques à différents niveaux de l'organisme. Tandis que la dangerosité des menaces est en permanente évolution. Dans ce contexte il y a intérêt à rester vigilants mais aussi optimistes, afin d'identifier les nouvelles opportunités d'affaires et d'amélioration des activités courantes. Nous avons donc besoin de comprendre le contexte des activités et les potentielles menaces, pour ensuite identifier les risques et opportunités, les analyser, évaluer et prendre une décision sur leur traitement.

Cette formation propose d'assister les participants dans la compréhension de la gestion des risques d'un organisme en tant qu'outil de pilotage. En se référant à des études de cas concrets, les participants disposeront des méthodes et des outils pour réaliser l'appréciation des risques et répondre aux exigences réglementaires.

Cette approche facilitera la mise en œuvre du processus de management du risque selon la norme ISO 31000 Management du risque – Principes et lignes directrices, utilisée comme référence dans ce module. Au-delà de l'aspect normatif, un accent sera mis sur la contribution de la gestion du risque à l'atteinte des objectifs et à l'amélioration des performances.

Ce module se complète avec le module 2, n° 519 421. Il aborde le sujet de la mise en place d'un système de gestion des risques et sont l'intégration dans le système de management existant. Sont présentés des exemples et études de cas, notamment sur le système de contrôle interne et la gestion de continuité d'activité. Le séminaire n° 519 424 aborde plus en détail, via des cas concrets, la gestion de la résilience en générale et l'analyse d'impact et gestion de crise en particulier. Le module 3, n° 519 426, passera en revue les méthodes utilisés par les praticiens selon les approches qualitatives et quantitatives dans la gestion des risques. Enfin et surtout, notre approche moderne en matière de gestion des risques comprend également le séminaire n° 519 423, qui aborde l'utilisation pratique des méthodes de l'analyse décisionnelle devant des choix complexes.

Objectifs

- Connaître et mettre en œuvre les principes de la gestion des risques
- Répondre aux exigences réglementaires relatives à l'évaluation des risques
- Acquérir une démarche rigoureuse afin de protéger les actifs de l'organisme
- Mettre en évidence, par l'intermédiaire de cas pratiques, des conseils à valeur ajoutée pour les personnes cadres et les indépendants.

Thèmes

- Gestion d'entreprise
- Gestion des risques
- Gouvernance d'entreprise

Méthode

Le programme alterne aspects théoriques, pratiques et normatifs. Les participants sont familiarisés au travers d'études de cas concrets aux méthodes et outils de gestion du risque.

Responsable du séminaire et conférencier

Dr. José Lamas V., Directeur, Formation en Gestion des Risques (Nyon)



Dr. José Lamas V.

Date	23.05.2019 journée entière
Lieu	Hôtel de la Paix Avenue Benjamin Constant 5 1003 Lausanne www.hoteldelapaix.net
Prix du séminaire	CHF 410.– non-membre CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
Sont compris	• toute la documentation (version papier et numérique) • café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café • TVA 7,7%
Directives concernant la formation continue	La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

☐ Non-membre

☐ Membre ASAI

☐ Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Gestion des risques – module 1

☐ 23 mai 2019 (Lausanne, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

☐ Facture à l'adresse privée

☐ Facture à l'adresse professionnelle

☐ Correspondance à l'adresse privée

☐ Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

☐ Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:

Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais

Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.–

Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

EXPERTsuisse SA Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, www.expertsuisse.ch